Informations de base

2005/2166(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM **Subject** 5.10 Union économique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	ROSATI Dariusz (PSE)	04/07/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2741	2006-07-11
Affaires économiques et financières ECOFIN	2704	2006-01-24

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/06/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0231	Résumé
29/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
25/04/2006	Vote en commission		Résumé
04/05/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0162/2006	

16/05/2006	Débat en plénière		
17/05/2006	Décision du Parlement	T6-0214/2006	Résumé
17/05/2006	Résultat du vote au parlement		
17/05/2006	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2166(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/29597

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE370.227	16/03/2006	
Amendements déposés en commission		PE372.091	06/04/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0162/2006	04/05/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0214/2006	17/05/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0231	01/06/2005	Résumé

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM

2005/2166(INI) - 17/05/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Dariusz **ROSATI** (PSE, PL), les députés font part de leur inquiétude devant la persistance d'une croissance lente en Europe depuis 2002 et d'un taux de chômage élevé, atteignant 9% dans l'UE 25 et 8,1% dans l'UE 15. Ils redoutent par ailleurs que la croissance économique de l'UE, entravée par des rigidités structurelles, une demande intérieure faible et l'absence d'un dosage équilibré des politiques macroéconomiques, reste bien en deçà de son potentiel à long terme. Ils préviennent ainsi du risque d'ajustements rapides aux déséquilibres internationaux qui pourraient conduire à une contraction de la demande aux États-Unis, entraînant ainsi un fléchissement des exportations et un ralentissement de la croissance dans l'UE.

Le rapport souligne qu'une politique macroéconomique stable, tournée vers l'extérieur et concurrentielle est un préalable nécessaire à la conduite d'une politique de finances publiques soutenables. Le Parlement est ainsi favorable au recentrage des politiques et des dépenses publiquessur l' innovation, les énergies renouvelables, l'éducation et la formation et la recherche.

Les députés estiment quel'application déficiente du Pacte de stabilité de croissanceest à l'origine de la stagnation des positions budgétaires des États membres depuis l'an dernier. Ils soulignent quedans le contexte d'une UE où la confiance des consommateurs et des investisseurs est faible, la correction des déficits publics est fondamentale, estimant que pour justifier les dérapages budgétaires, les gouvernements utilisent le prétexte de la faible croissance, bien que ces déficits nuisent à la reprise économique et aggravent le cercle vicieux. Ils demandent ainsiune réduction des déficits publics en 2006, qui soit beaucoup plus ambitieuse qu'un simple ajustement économique opéré en prévision d'une croissance européenne plus soutenue.

Le rapport souligne en outre quel'absence de volonté politique, l'établissement de projections de recettes excessivement optimistes, le recours à une comptabilité créative et une rationalisation des finances publiques s'appuyant principalement sur des mesures ponctuellesont largement contribué au dérapage budgétaire, et en appelle à un renforcement de la gouvernance statistique par l'amélioration de la communication des données budgétaires. Il demande égalementplus de transparence dans les finances publiques des États membres, y compris en ce qui concerne les charges implicites telles que les engagements en matière de pension dans le secteur public,lesquels vont sensiblement alourdir l'endettement du secteur public au cours des prochaines années. Les États membres sont invités à s'employer d'urgence à relever les défis du vieillissement de la société et à s'attaquer à la dynamique d'endettement.

Les députés déplorent également lemanque de coordination politique au sein de la zone euro.Ils demandent à la Commission d'entreprendre une étude sur les avantages et les limites économiques d'une coordination renforcée de la politique économique et préconisent un dialogue macroéconomique plus actif, dans le cadre du processus de Cologne, entre le Conseil ECOFIN, la Banque centrale européenne et les partenaires sociaux européens. Ilsinvitent également le président de l'Eurogroupe à soumettre, pour la durée de son mandat, un plan d'action détaillé définissant clairement ses objectifs et son action, et à faire régulièrement rapport sur le niveau de réalisation atteint. Enfin, les États membres se voient demander deconsidérer leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun (obligation faite par l'article 99 du Traité) et de coordonner ces politiques.

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM

2005/2166(INI) - 11/07/2006

Un an après la réforme du pacte de stabilité et de croissance, le Conseil a débattu de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance révisé. Les ministres ont aussi procédé à un échange de vues sur l'exécution des budgets 2006 et l'élaboration des prévisions budgétaires pour 2007.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- D'une manière générale, le bilan du pacte de stabilité et de croissance révisé peut être qualifié de positif au terme de la première année. Tout en demeurant un système fondé sur des règles, le pacte a favorisé un dialogue constructif et transparent au niveau de l'UE sur la politique économique de chacun des pays, ce qui a permis au Conseil d'approuver à l'unanimité toutes les recommandations formulées par la Commission en application des règles révisées du pacte.

- La consolidation des finances publiques dans l'UE a redémarré et, en 2005, la situation budgétaire s'est améliorée en termes structurels de 0,8% du PIB, tant au sein de l'UE que dans la zone euro. Les objectifs budgétaires à moyen terme (OMT) ont été différenciés pour les différents États membres conformément aux principes établis; les OMT sont parfois plus ambitieux que ne l'exige le pacte de stabilité et de croissance. Néanmoins, certains États membres doivent poursuivre et accélérer les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs budgétaires à moyen terme qui leur ont été fixés. Bien souvent, l'essentiel des efforts de consolidation doit intervenir plus tôt et s'appuyer sur des mesures concrètes.

- L'année 2006 voit une amélioration de la situation économique. Il est primordial de profiter de cet environnement économique favorable afin de poursuivre et d'accélérer les efforts d'assainissement des finances publiques. Dans le contexte de la menace que le vieillissement de la population fait peser sur la viabilité à long terme de la situation budgétaire, les États membres devraient exécuter les budgets 2006 avec rigueur et, lors de l'élaboration de leurs budgets pour 2007, maintenir ou accélérer le rythme de réduction du déficit et de la dette et éviter les politiques budgétaires procycliques.

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM

2005/2166(INI) - 01/06/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : rapport annuel de la Commission européenne sur l'état des finances publiques dans l'Union européenne (2005).

CONTENU : la Commission a adopté le sixième rapport sur les finances publiques dans l'UEM, dans le cadre des obligations qui lui incombent en matière de surveillance budgétaire. En 2004, un nombre inhabituel de procédures concernant les déficits excessifs a été engagé, puisque l'UE s'est attaquée à dix États membres, dont la plupart affichent des déficits élevés. La République tchèque, Chypre, la Hongrie, Malte, la Pologne et la Slovaquie ont rejoint la France et l'Allemagne, tandis que des déficits supérieurs à la valeur de référence de 3 % fixée dans le traité sur l'UE ont également été constatés en Grèce et aux Pays-Bas. La procédure engagée à l'égard des Pays-Bas a récemment été suspendue.

Dans ce contexte, l'année 2004 a été particulièrement marquée par les discussions concernant la révision du pacte de stabilité et de croissance. L'accord conclu en mars 2005 permet de mieux tenir compte des réalités économiques dans une UE plus hétérogène et, s'il introduit une plus grande souplesse dans l'application du pacte, il exige également des États membres des engagements plus précis en faveur de politiques budgétaires saines sur l'ensemble du cycle.

Le rapport tire les principales conclusions suivantes:

- malgré une réduction des déficits au sein de l'UE, les dettes s'alourdissent et la viabilité des finances publiques n'est pas assurée dans de nombreux pays. Il convient donc d'accorder une attention nouvelle à l'évolution de la dette et à la qualité des processus d'assainissement budgétaire ;
- on constate un écart grandissant entre les plans budgétaires des États membres et les résultats effectivement obtenus, qui s'explique essentiellement par des dérapages au niveau des dépenses. La solution consiste à mettre en place des cadres de dépenses à moyen terme adéquats au niveau national, afin de mieux maîtriser les dépenses ;
- des réformes structurelles sont essentielles pour accroître le potentiel de croissance, mais elles peuvent avoir un effet négatif à court terme sur les déficits. Cet impact est généralement plutôt limité et dépend du type de réforme. Il convient donc de tenir compte des réformes structurelles dans l'évaluation des politiques budgétaires, mais aussi de les examiner au cas par cas dans le cadre de la mise en œuvre du pacte révisé ;
- à l'instar de nombreux autres États membres, les nouveaux États membres ont la possibilité de gérer leurs finances publiques de manière à concilier croissance et objectifs de stabilité, à l'aide de programmes de dépenses restructurés, d'une meilleure administration fiscale et d'une gouvernance budgétaire renforcée. L'expérience des autres États membres montre combien il est important de mettre à profit les périodes de forte croissance pour redresser les finances publiques et se doter ainsi d'une marge de manœuvre adéquate permettant de stabiliser l' économie en cas de retournement conjoncturel. Cette leçon est de la plus haute importance pour les nouveaux États membres.

Au total, les analyses effectuées indiquent que, même si le cadre de surveillance des évolutions économiques et budgétaires au sein de l'UEM a permis d'atteindre des résultats positifs, davantage doit être fait afin d'atteindre les résultats escomptés. La réforme du Pacte de stabilité et de croissance, de même que le renforcement de la stratégie de Lisbonne, ont renforcé l'adéquation des règles et procédures de gouvernance avec la réalité et les besoins économiques de l'Europe et ses États membres. Les synergies entre la stabilité macroéconomique et le renforcement de la croissance et de l'emploi, par le biais de réformes importantes de l'économie, doivent à présent être exploitées. La manière dont le nouveau cadre sera mis en œuvre, dès le départ, sera cruciale pour sa crédibilité future et le succès de la stratégie ambitieuse que l'Europe a décidé de poursuivre. Tous les États membres de l'UE sont fortement encouragés à poursuivre cette stratégie en améliorant la qualité et en assurant la soutenabilité de leurs finances publiques.

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM

2005/2166(INI) - 24/01/2006

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la qualité des finances publiques, sur la base d'un rapport du Comité de politique économique (CPE), et a adopté les conclusions suivantes:

Tout en soulignant que la composition des finances publiques, le droit budgétaire, le cadre et les institutions budgétaires, sont des aspects qui relèvent de la responsabilité nationale, le Conseil reconnaît l'importance croissante que revêt la qualité des finances publiques dans l'élaboration des politiques économiques nationales et européenne.

Le Conseil souligne que les dispositions réglementaires et les institutions budgétaires nationales, qui ont une influence sur les résultats budgétaires définitifs, peuvent jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la composition des finances publiques. L'analyse de ces questions, combinée à un échange des meilleures pratiques entre les États membres de l'UE, pourra apporter une contribution à l'amélioration de la gouvernance budgétaire. C'est pourquoi le Conseil invite la Commission à réaliser une analyse exhaustive des cadres réglementaires et des institutions budgétaires existant au sein de l'UE, en coopération avec le CPE.

Le Conseil insiste également sur le fait qu'il convient d'accorder une attention accrue à certaines tendances en matière de dépenses, l'objectif étant de ne pas évincer des postes de dépenses qui favorisent la croissance et d'éviter la résurgence de déficits budgétaires intenables. Il invite Eurostat, ainsi que les offices nationaux de statistiques, en coopération avec le CPE, à intensifier leurs efforts en matière de disponibilité des données, de manière à faciliter l'analyse des tendances caractérisant la composition des dépenses publiques.

Le Conseil souligne qu'il importe, pour améliorer la qualité des finances publiques, d'assurer une gestion toujours plus efficace des dépenses publiques. Il invite le CPE à poursuivre la mise au point de méthodes visant à mesurer l'efficience des dépenses publiques, en aidant les États membres à améliorer le contenu informatif des budgets, et à promouvoir l'échange des meilleures pratiques dans le domaine de l'évaluation des dépenses publiques.

Le Conseil convient de revenir sur ces questions à l'automne 2006.